

Assemblée générale 2010 de Croco-Vélo

Rapport moral : événements marquants 2009 et projets 2010

Présenté par Henri ARNAL, président

Conformément aux prévisions exprimées à l'AG de 2009, les événements principaux qui ont marqué l'année ont été les suivants :

- participation à la fête nationale du vélo le 6 juin, avec tour de ville exceptionnel, en passant par la rue de Beaucaire et sa piste cyclable toute neuve (obligatoire, mais non recommandable si l'on se réfère aux Recommandations pour les Aménagements Cyclables (RAC)* du ministère de l'Équipement, la piscine « stade nautique » des Costières...
- participation au forum des associations nîmoises avec un stand très attractif sur l'Esplanade Charles DE GAULLE
- participation à la semaine européenne de la mobilité, le 16 septembre, qui coïncidait cette année avec la semaine nationale de la Sécurité routière, avec une reconnaissance de la nouvelle piste cyclable de la route de Beaucaire et arrêt à l'intersection du Bd TALABOT non sécurisé pour les vélos d'où la banderole « Où k'on traverse ? »
- à noter qu'à chacune des manifestations ont été distribués des gilets de sécurité, imprimés par nos soins, et financés par une subvention de 1200 euros de la Préfecture dans le cadre du programme départemental d'actions de sécurité routière.

En plus de ces manifestations prévues, Croco-Vélo ...

- a célébré, le 14 novembre, jour de réunion du Conseil municipal, le premier anniversaire de l'adoption du Schéma directeur vélo de Nîmes par une manifestation demandant plus de concertation, des réalisations de qualité et une amélioration de la sécurité des déplacements à vélo.
- a participé, à la demande du lycée Albert CAMUS, à l'animation de la semaine de développement durable le 31 mars et le 2 avril dans cet établissement, et, à la demande de la CPAM du Gard, à sa journée Plan de Déplacements Entreprise.

Outre ces actions collectives, nos interventions se sont poursuivies auprès des pouvoirs publics, souvent en liaison avec le CoNUVP** et l'Union des Comités de Quartier de Nîmes Métropole, à l'occasion des enquêtes publiques et de travaux de rénovation de la voirie : notamment danger et illégalité des bornes basses anti-stationnement, réalisation de la piste cyclable rue et route de Beaucaire.

Ces interventions ont eu des fortunes diverses :

- à propos des bornes basses la **Ville a enfin admis leur non-conformité à la réglementation, de telle sorte qu'il n'y en a pas sur le Jean Jaurès**, et qu'en principe il ne devrait plus en être placées de nouvelles en ville.
- par contre, sur Jean Jaurès, la Ville a persisté dans son projet, malgré nos remarques approuvées par le Commissaire enquêteur, de faire une piste bidirectionnelle d'un seul côté avec de nombreuses entorses aux RAC
- quant à **la piste bidirectionnelle de la rue et de la route de Beaucaire**, principale réalisation de l'année, elle est également en totale contradiction avec les RAC et peu conforme au schéma directeur vélo de Nîmes, bien que, suite à nos remarques et propositions quelques mini modifications aient été faites. Mais de gros points noirs subsistent : la traversée du Bd Talabot et le danger de l'ouverture des portières des voitures garées en bordure immédiate de la piste trop étroite.
- enfin soulignons l'absence de réponse de la mairie à divers courriers, certains avec avis de réception, également signés par l'Union des Comités de Quartier, sur le mobilier urbain aux formes anguleuses, agressives et dangereuses proliférant en ville et prévues dans les projets FEUCHERES et Jean JAURES, et l'absence d'aménagements cyclables lors de rénovations de voirie (Av. Pierre GAMEL, rue Notre-Dame...).

En résumé et en conclusion, malgré une action basée sur les références nationales et coordonnée avec celle d'autres associations, la qualité des réalisations est pour le moins médiocre et il n'y a pas de dialogue constructif avec la municipalité. Et pourtant nous ne demandons que l'application de la réglementation et des recommandations nationales.

Notre dernière demande de rencontre à Madame DE GIRARDI, déposée le 14 février dernier en mairie, n'a pas encore été honorée d'une réponse.

Comment faire évoluer favorablement la situation ? C'est tout un programme qui sera à discuter à la prochaine réunion du conseil d'administration et qui orientera nos actions futures, sachant que l'Union des Comités de Quartier réfléchit sur l'opportunité d'un recours près le tribunal administratif pour faire appliquer les textes en vigueur.

Quoi qu'il en soit, pour 2010, on peut déjà envisager de participer à la fête du vélo début juin, au forum des associations le samedi 4 septembre et à la semaine de la mobilité et de demander une subvention à la Préfecture dans son programme sécurité routière

*CERTU : Centre d'Etudes sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques. Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement-2000 et 2008.108 p.

** Collectif Nîmois des Usagers de la Voie Publique